

## BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1961

		PASSIF	
<i>Exigibilités</i>			
Dettes passives.....	\$	63,298,494	
Frais courus.....		18,686,912	
Autres exigibilités.....		2,059,406	
			\$ 84,044,812
<i>Provision pour assurances.....</i>			15,000,000
<i>Autres valeurs passives et créances imputables aux années suivantes.....</i>			30,932,262
<i>Dette à long terme</i>			
Titres obligataires.....		1,673,076,941	
Prêts et obligations de l'État.....		164,593,150	
			1,837,670,091
<b>AVOIR PROPRE DES ACTIONNAIRES</b>			
<i>État canadien</i>			
6,000,000 d'actions sans valeur nominale de la Canadian National Railway Company.....		359,963,017	
946,807,207 actions privilégiées, 4%, de la Canadian National Railway Company.....		946,807,207	
Capitaux fournis par l'État aux Chemins de fer du gouvernement canadien.....		437,903,042	
			1,744,673,266
<i>Capital-actions de filiales détenu par le public.....</i>		4,499,273	
			1,749,172,539
			\$3,716,819,704

Les notes de la page 32 font partie intégrante du présent bilan.

Le contrôleur,  
L. J. Mills.

## COMMENTAIRES RELATIFS AUX ÉTATS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 1961

*Note 1. Immobilisations*

Les additions survenues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1923 ont été consignées au prix coûtant cependant que les immeubles et le matériel appartenant au Réseau au 1<sup>er</sup> janvier 1923, et qui n'ont été ni supprimés ni remplacés par la suite, sont compris pour les valeurs inscrites dans les livres des divers chemins de fer constituant le Réseau.

Amortissement des lignes canadiennes: on a continué à appliquer en 1961 la comptabilité d'amortissement utilisée, depuis 1940 pour le matériel, depuis 1954 pour les hôtels, et depuis 1956 pour les voies, les emprises et les autres biens matériels sauf les terrains. Les taux utilisés sont fondés sur la durée prévue des propriétés, mais ne compensent pas l'amortissement non inscrit antérieurement selon la comptabilité de renouvellement et de désaffectation alors en vigueur, ni le déclassement accéléré dû à l'utilisation de matériel plus moderne.

Amortissement des lignes américaines: on a continué à appliquer cette année la comptabilité de renouvellement pour les voies et la comptabilité d'amortissement pour le matériel et les autres biens matériels à l'exception des terrains, conformément aux règlements de l'Interstate Commerce Commission.

*Note 2. Fournitures et approvisionnements*

Les chiffres que donne l'inventaire sont fondés sur le prix d'achat moyen pondéré pour les traverses, les rails et le combustible; sur les factures les plus récentes, pour les fournitures neuves des magasins généraux; sur l'évaluation utilitaire ou la valeur de revente, pour les fournitures usagées, désuètes ou hors d'usage.

*Note 3. Voie maritime du Saint-Laurent*

Les dépenses faites par la Compagnie relativement à la dérivation ferroviaire et au réaménagement des abords du pont Victoria nécessités par la construction de la Voie maritime du Saint-Laurent sont incluses dans les «autres placements» en attendant que soit réglée, avec l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, la réclamation de la Compagnie au montant de \$13.5 millions y compris les intérêts.